

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

IUT DE TARBES

Investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs

1 500 ÉTUDIANTS
DANS DES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES
EN 2 OU 3 ANS

www.iut-tarbes.fr

iut Occitanie TARBES
UNIVERSITÉ TOULOUSE III

UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER
Université de Toulouse

QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La Taxe d'Apprentissage est un impôt obligatoire versé chaque année par un employeur, au titre de l'année civile (Article 224 du code général des impôts).

- La première part est réservée au financement de l'apprentissage son montant est de 87 %
- La seconde part est destinée au financement des formations technologiques et professionnelles et Formations initiales et professionnelles.
- Depuis le décret du 27 décembre 2019, les entreprises ont la possibilité de s'acquitter de leur versement libératoire (13 %) directement aux établissements de leur choix. Sont concernées les formations dispensées par les établissements, services ou écoles habilités parmi lesquels figurent les établissements publics d'enseignement supérieur. Cet impôt constitue un apport financier particulièrement important pour le développement de nos formations initiales et professionnelles. Il contribue à offrir aux étudiants les moyens indispensables à leur réussite universitaire.

Taxe d'apprentissage : 0.68% de la masse salariale sauf en Alsace et en Moselle : 0.44%

La taxe d'apprentissage 2021 porte sur la masse salariale 2020

87%

À verser à votre OPCO de branche

13%

À verser aux établissements de votre choix

SOUTENIR L'IUT DE TARBES, C'EST :

- **Participer au développement de formations de qualité, qui sauront répondre à vos besoins en recrutement.**
- **Permettre l'acquisition et le renouvellement d'équipements à disposition de futurs collaborateurs.**
- **Favoriser la réussite de nos étudiants.**
- **Proposer des projets pédagogiques innovants.**
- **Construire des compétences avec des matériels scientifiques de pointe**

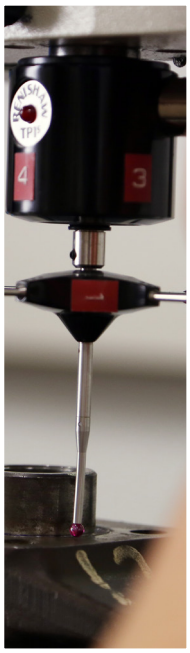
LES VALEURS DE L'IUT DE TARBES :

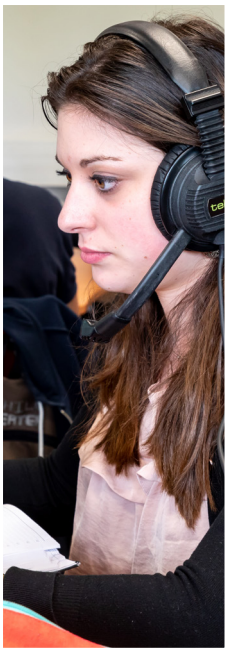
- **Un ancrage local fort.**
- **Une grande diversité des domaines de compétences et des rythmes adaptés à chaque profil.**
- **Une qualité de l'enseignement.**
- **Une performance des moyens : 17 salles informatiques, accès à internet et adresse mail pour chaque étudiant, laboratoire de recherche & ateliers, centre de documentation.**

UTILISATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

- Achat de matériels et fournitures pédagogiques.
- Acquisition de mobilier spécifique à la formation.
- Documentation.
- Investissement industrie 4.0, plateforme réalité virtuelle.
- Entretien et maintenance du matériel pédagogique.
- Redevances logicielles.







L'IUT DE TARBES FORME SES ÉTUDIANTS DANS DES DOMAINES DE COMPÉTENCES DIVERSIFIÉS

NOUVEAU B.U.T.

Le DUT : Diplôme Universitaire de Technologie

(accessible à partir du BAC)

Pour la rentrée 2021, le DUT devient le B.U.T.,
le BAC+2 devient un BAC+3.

GCCD
Génie Civil et Construction Durable

GEA
Gestion des Entreprises et des Administrations
Option Gestion Comptable et Financière
Option Gestion et Management des Organisations

GEII
Génie Électrique et Informatique Industrielle

GMP
Génie Mécanique et Productique

MMI
Métiers du Multimédia et de l'Internet

TC
Techniques de Commercialisation



La LP : Licence Professionnelle (BAC+3)

Métiers de l'électronique : communication, systèmes embarqués
CCRSEE : Conception Commande Réalisation de Systèmes Électriques Embarqués

Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques
COGESHT : Commercialisation et Gestion des Structures et Hébergements Touristiques

Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation WEB
COM2WEB : Communication digitale et webmastering

Technico-commercial
CPSI : Commercialisation des Produits et Services Industriels

Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux
ICP : Innovation, Conception et Prototypage

Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux
IMSC : Innovation, Matériaux et Structures Composites

Gestion et maintenance des installations énégertiques
M3ER : Maintenance et Exploitation des Équipements dans les Énergies Renouvelables

Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation WEB
MIAMI : Médias Interactifs, Applications Mixtes et Immersives

Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement
MQDE : Management de la Qualité, des Déchets et de l'Environnement

Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique
STEEER : Systèmes Thermiques, Efficacité Énergétique, Énergies Renouvelables

Maitrise de l'énergie, électricité et développement durable
STER-SE : Sciences et Technologies des Énergies Renouvelables - Systèmes Électriques

Management et gestion des organisations
SIIC : Système d'Information Intégrés et Communication

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'IUT DE TARBES ?

Toutes les formations de l'IUT de Tarbes sont éligibles à percevoir le solde de 13%.
N° UAI : 0650583F

Vous devez effectuer votre versement avant le 31 mai 2021. Pour cela, 3 étapes simples et rapides :

1 - Connectez-vous à la plateforme : https://www.univ-tlse3.fr/taxe-d-apprentissage

2 - Réalisez votre versement :

- soit par virement en respectant la référence TA2021_CLT2224_SIRET, soit par CB à partir de l'application.
- en précisant a minima notre composante : IUT de Tarbes. Vous pouvez sélectionner un ou des département(s) / formation(s).

Votre reçu libératoire sera disponible sur la plateforme dès validation de votre paiement.

3. Transmettez votre bordereau de versement à taxe.apprentissage@iut-tarbes.fr afin d'assurer la traçabilité de votre versement en faveur de l'IUT de Tarbes.

EFFECTUER MON VERSEMENT

NOTRE SERVICE PÔLE ENTREPRISES EST À VOTRE DISPOSITION
POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION
05 62 44 42 61
taxe.apprentissage@iut-tarbes.fr

IUT DE TARBES
Université Toulouse III - Paul Sabatier
1, rue Lautréamont
CS41624
65016 Tarbes